

SOMMAIRE

	Liste de présence	108
Point 0	Communication – Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2009	109
Point 1	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau	109
Point 2	Information sur la rentrée scolaire 2009/2010.....	110
Point 3	Demande de prise en charge de transport présentée par l'école élémentaire Chapelle	110
Point 4	Transports scolaires vers le Collège R. Schuman – Avenant n°2 au contrat.....	111
Point 5	Rapport de commission d'accessibilité des handicapés	111
Point 6	Adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement.....	112
Point 7	Convention de coopération à intervenir avec la Mission Locale.....	113
Point 8	Contrat d'Accompagnement dans l'emploi Passerelle – Autorisation de recruter et de signer ces contrats.....	113
Point 9	Mise en place de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires	114
Point 10	Extension de la prise en charge du quart de la cotisation "mutuelle maladie" à l'ensemble des mutuelles.....	114
Point 11	Création d'un emploi d'assistant socio-éducatif principal à temps complet.....	115
Point 12	Programme des travaux d'exploitation en forêt communale – Années 2009/2010.....	115
Point 13	Vente d'un véhicule de marque Renault Master B 70.....	116
Point 14	Recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière.....	116
Point 15	VRD Cité Chapelle – 4ème tranche : Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec ENERGIES et SERVICES	116
Point 16	VRD Cité Chênes – 11ème tranche : Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec ENERGIES et SERVICES	117
Point 17	Choix du titulaire du marché relatif aux travaux d'aménagement des V.R.D. cité Chapelle – 4ème tranche – phase 1 – Lot 3	117
Point 18	Eglise Collégiale – Installation d'un système de protection contre la foudre.....	118
Point 19	Construction d'un groupe scolaire – Demande de subvention à l'ADEME dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE	118
Point 20	Travaux à la morgue Sainte Catherine – Demande d'autorisation d'urbanisme	119
Point 21	Motion contre la privatisation de la Poste et pour la tenue d'un référendum national sur le service public postal	119
Point 22	Fonds de soutien à l'investissement (2009 – 2011) de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach	120
Point 23	Décision modificative n° 2	121
Point 24	Délégation à M. le Maire en matière d'avenants aux marchés – Compte-rendu de M. le Maire.....	121
Point 25	Délégation à M. le Maire en matière de louage des choses – Compte-rendu de M. le Maire.....	121

Point 26	Délégation à M. le Maire en matière de marchés sans formalités préalables – Compte-rendu de M. le Maire	122
Point 27	Délégation à M. le Maire en matière de ligne de trésorerie- Compte rendu de M. le Maire.....	123
Point 28	Droit de préemption – Compte rendu de M. le Maire	123
Point 29	Garantie d’emprunt à la Société Sainte-Barbe.....	124
Point supplémentaire 1	Construction d’une annexe aux jardins ouvriers Chapelle – Demande de subvention	125
Point supplémentaire 2	Projet de création d’une maison relais.....	125
Point supplémentaire 3	Modification de la demande de subvention présentée au titre du FNADT 12° tranche Cité des Chênes.....	126
Point supplémentaire 4	Aménagement des V.R.D. Cité Chapelle – 3 ^{ème} tranche : rue du Langenberg – Avenant à intervenir.....	126
Annexes	127

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2009

Le Conseil Municipal, dûment convoqué selon les dispositions de l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire le 29 septembre 2009 à 19 heures, en Mairie, sous la présidence de M. Jacques FURLAN, Maire.

Sont présents : Mme ABRAM – M. ADAM – Mme JULIEN – M. BITSCH – Mme KANICZ – M. BERGMANN – M. VION (à compter du point 21) – M. WILHELM – Mme LEKOSZ – Mme JOSEPH – M. PAVLIC – M. WEISSGERBER – Mme FERRARA – M. NOUACRIA – Mme KLEMM – M. GRUBER – Mme CAYEN – M. CASPAR – Mme GAMEL – M. CASTELLANI – Mme CAMPIGOTTO – M. PETERLIN – M. MULLER – M. PETRY – Mme JACQUES – M. ZERKOUNE.

Absents excusés : Mme HUE – M. VION (jusqu'au point 20) – Mlle GHERIDAN (qui a donné procuration de vote à Mme JULIEN).

Le quorum prescrit étant atteint, le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement, conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Point n° 0 : Communication – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juillet 2009.

M. le Maire :

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2009 vous a été transmis.

Y a-t-il des observations à formuler quant à sa rédaction ?

Aucune autre remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n° 1 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

M. WILHELM, rapporteur :

En application de la réglementation en vigueur, il est transmis au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public transmis par la Régie ENERGIES et SERVICES pour l'année 2008. A la lecture de ce rapport, on peut noter les informations suivantes :

1) Caractéristique du territoire desservi

La longueur du réseau est de 57,989 km ; le nombre de branchements de 2 521 et celui des compteurs de 3 413.

Le taux de desserte de la commune avoisine les 97% pour un volume d'eau pompée s'élevant à 384 113 m³. Pour mémoire, ce volume était de 344 579 m³ en 2007.

2) Indicateurs financiers

Le volume d'eau vendu a été de 275 905m³ contre 282 017 m³ en 2007 et le prix fixé à 1,10 € HT/m³.

3) indicateurs de performance

Le taux de conformité microbiologique des analyses réalisées a été de 100% et celui des prélèvements physico-chimique de 99,99%.

Le rendement du réseau a augmenté et s'élève à 83,14% contre 83,02% en 2007 confirmant une constante amélioration de l'exploitation depuis ces dernières années.

4) Financement des investissements

Concernant les principaux travaux réalisés en 2008, on peut citer notamment :

- Le raccordement de la nouvelle conduite de la RN3
- Le raccordement de la conduite rue de l'étang
- La réfection de la tuyauterie du réservoir
- Le calorifugeage de la conduite du château d'eau
- La réparation de fuite sur forage 25
- La réparation sur des conduites et le remplacement de diverses pièces....

L'assemblée prend acte de ce rapport qui est transmis à titre d'information et ne donne pas lieu à vote.

Point n° 2 : Informations sur la rentrée scolaire 2009/2010.

M. BITSCH, rapporteur :

Comme chaque année, le conseil municipal est informé sur les effectifs enregistrés dans les établissements scolaires de Hombourg-Haut.

Au Collège Robert Schuman, le nombre d'élèves est de 243 pour 11 classes.

Concernant les effectifs **des écoles maternelles, ceux-ci** sont en baisse (- 22 élèves).

	2008/2009	2009/2010
ECOLE DU CENTRE rue de l'Echelle	21	18
ECOLE DE HOMBOURG-BAS rue de la Paix	29	28
ECOLE RIVIERA Avenue des Mineurs	30	29
ECOLE LA CHAPELLE rue de Bordeaux	51	53
ECOLE DU LANGENBERG	27	21
ECOLE "LES ECUREUILS" rue Bellevue	92	84
ECOLE MONBORN	48	43
	298	276

Il en est de même pour ceux des **écoles élémentaires** (- 32 élèves).

	2008/2009	2009/2010
ECOLE MIXTE DU CENTRE rue de l'Eglise	50	55
ECOLE MIXTE RIVIERA Avenue des Mineurs	106	102
ECOLE MIXTE LA CHAPELLE rue de Bordeaux	99	79
ECOLE DES CHENES rue Bellevue	138	125
	393	361

Il est à noter qu'un changement de direction est intervenu à l'école maternelle Langenberg, Mme COLARD remplaçant Mlle SALLERIN.

Pendant les vacances scolaires, divers travaux ont été réalisés dans les écoles. On peut notamment évoquer ceux effectués à l'école élémentaire des Chênes : salle informatique sécurisée, salles de classe remises en peinture et revêtement de sol remplacé, ravalement de façade.

Par ailleurs des travaux de peinture, de réfection des tableaux et d'entretien courant sur les installations électriques, de plomberie et de chauffage, ont été réalisés dans les différents bâtiments scolaires.

L'assemblée prend acte de ce rapport qui est transmis à titre d'information et ne donne pas lieu à vote.

Point n° 3 : Demande de prise en charge de transport présentée par l'école élémentaire Chapelle.

M. BITSCH, rapporteur :

Durant l'année scolaire 2008/2009, les frais de transport des élèves de CM1 de l'école élémentaire La Chapelle vers les courts de tennis avaient été pris en charge à hauteur de quatre séances d'initiation.

Pour cette nouvelle rentrée, cet établissement sollicite une nouvelle participation, et ce pour neuf séances, qui concerneraient les élèves de CE1, CE2 et CM1.

Le forfait pour un déplacement est fixé à 71,50 € (identique 2008).

Aussi, au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires scolaires, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette prise en charge.

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 111
Séance 29092009

Point n° 4 : Transports scolaires vers le Collège R. Schuman – Avenant n°2 au contrat.

M. BITSCH, rapporteur :

Par délibération en date du 12 juillet 2008, le conseil municipal a décidé de confier à la société SCHON & BRULLARD par le biais d'une convention, le service de transport scolaire vers le collège R. Schuman pour une durée de cinq ans.

Aussi, en application du contrat conclu, le conseil municipal, après avis favorable de la commission des affaires scolaires accepte, à l'unanimité, à compter du 28 septembre 2009 et ce jusqu'au 28 mai 2010, la reconduction d'un service de transport à 17h30 les lundi, mardi et jeudi, suite à la décision du collège de maintenir l'accompagnement éducatif, et ce au tarif de 115 euros TTC (tarif non actualisé pour 2009/2010 - tarif marché 2009).

Point n° 5 : Commission communale d'accessibilité – Rapport annuel.

Mme CAYEN, rapporteur :

Lors de sa séance du 19 décembre 2007, le conseil municipal a institué une commission communale d'accessibilité afin de répondre à la réglementation et plus particulièrement à l'article 46 de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Il est rappelé que cette commission a pour principales missions de :

- dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports dans la commune ;
- et réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements pour fin 2009.

Aussi, conformément à la réglementation en vigueur, l'assemblée est invitée à prendre acte du rapport des travaux de ladite commission.

Ainsi, la liste des bâtiments communaux ouverts au public à diagnostiquer a été établie afin de procéder à un état des lieux de chacun d'entre eux dans un contexte d'accessibilité à l'ensemble des personnes handicapées.

A ce jour, la commission a visité 19 bâtiments communaux. Il s'agit :

- | | |
|----------------------------------|---|
| ✓ Ecole élémentaire des Chênes | ✓ Eglise des Chênes |
| ✓ Ecole maternelle Les Ecoreuils | ✓ Ecole maternelle Monborn |
| ✓ Ecole élémentaire Chapelle | ✓ Maison des services (ancienne mairie) |
| ✓ Ecole maternelle Chapelle | ✓ Château d'Hausen – mairie |
| ✓ Gymnase Chênes | ✓ Ateliers municipaux |
| ✓ Salle des Fêtes | ✓ Ecole de Hellingring |
| ✓ Foyer Socio-Culturel | ✓ Villa Gouvy Office de Tourisme |
| ✓ Maison des Jeunes | ✓ Agence postale Chênes |
| ✓ Foyer du Centre | ✓ Complexe socio-sportif Chapelle |
| ✓ Collégiale Saint-Etienne | |

A noter que dans la plupart des établissements diagnostiqués, seules des adaptations ou des transformations sont à prévoir. Par ailleurs, aucun bâtiment ne présente de dispositions pour les personnes malvoyantes et malentendantes.

Comme suite, le rôle de la commission communale d'accessibilité est :

- d'une part, de poursuivre le diagnostic des bâtiments ouverts au public ci-après :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| ✓ Couvent des Récollets | ✓ Morgue cimetière Chapelle |
| ✓ Acti-chapelle | ✓ Chambre funéraire cimetière Chênes |
| ✓ Vestiaires stade Gouvy | ✓ Chapelle Saint-Nicolas |
| ✓ Vestiaires stade Omnisports | ✓ Chapelle St-Lambert Hellingring |
| ✓ Club house tennis | ✓ Chapelle Sainte-Catherine |
| ✓ Boulistes Chapelle | ✓ Cimetières communaux |
| ✓ Jardins ouvriers Chapelle | ✓ Temple protestant |
| ✓ Morgue cimetière Sainte Catherine | |

- et d'autre part, élaborer le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avant le 23 décembre 2009. Ce plan fixera les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement situées sur le territoire communal en y précisant les conditions de délais et de réalisation des aménagements prévus.

Compte tenu de cette échéance, la commission propose de poursuivre son diagnostic par la voirie et de reprendre ensuite le diagnostic des bâtiments communaux.

M. GRUBER demande sur quels critères sont basées les classifications par catégorie d'établissements publics.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un diagnostic et souligne l'échéance du 23 décembre 2009. Il ajoute que les travaux de mise aux normes ne pourront se faire que progressivement en remarquant que l'audit réalisé par l'Etat a estimé les travaux à effectuer sur les édifices publics à plus de 15 milliards d'euros.

L'assemblée prend acte de ce rapport qui est transmis à titre d'information et ne donne pas lieu à vote.

Point n° 6 : Adhésion et contributions au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Mme JULIEN, rapporteur :

Par délibération en date du 17 septembre 2007, le conseil municipal décidait de reconduire sa participation au Fonds de Solidarité pour le Logement géré par Conseil Général.

En 2008, le Conseil Général décidait de solliciter les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au FSL en se substituant aux communes adhérentes.

Toutefois, le 7 avril 2009, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a informé qu'elle ne pouvait accéder à cette demande du fait qu'elle ne disposait pas de la compétence «logement».

Aussi, par courrier du 7 août 2009, le Département a à nouveau sollicité la Commune en vue d'une participation à ce fonds. A noter que cette contribution forfait par habitant a été fixée à 0,30 € contre 0,25 € par le passé représentant un montant de 2 502,90 € pour 8 343 habitants. En ce qui concerne les logements communaux mis en location, la base d'un forfait de 5 € par logement reste inchangée. Actuellement, la Commune gère 10 logements.

Cette hausse s'explique d'une part par une situation socio-économique dégradée mais également du fait de la réforme du dépôt de garantie avec sa prise en charge pour les collecteurs du 1 % logement qui s'applique aux publics relevant auparavant du FSL.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires sociales, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les contributions susvisées pour l'année 2009 et décide de leur reconduction pour les années suivantes.

Point n° 7 : Convention de coopération à intervenir avec la Mission Locale.

Mme JULIEN, rapporteur :

Le code des marchés publics autorise les collectivités publiques à intégrer dans le cadre des procédures d'appels à la concurrence des clauses liant l'exécution de certains marchés de travaux ou services à une action de lutte contre le chômage et pour l'insertion professionnelle.

Ainsi, cette action est l'occasion de favoriser le développement d'activités au bénéfice de personnes en parcours d'insertion et d'orienter les demandeurs d'emploi vers des secteurs d'activité en recherche de compétence.

M. le Maire précise que lors de consultations réalisées par la Ville, des clauses prévoyant le recrutement des jeunes seront prévues.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, après avis favorable de la commission des affaires sociales décide, à l'unanimité, de conclure une convention de coopération avec la Mission Locale définissant les conditions de mise en œuvre opérationnelle du partenariat entre la Ville et la Mission Locale.

Point n° 8 : Contrat d'Accompagnement dans l'emploi Passerelle – Autorisation de recruter et de signer ces contrats.

Mme JULIEN, rapporteur :

Le 24 avril dernier, un plan d'action en faveur de l'emploi des jeunes a été annoncé. Celui-ci comporte un ensemble de mesures destinées à favoriser l'accès à l'emploi et à la qualification. A cet effet, la circulaire DGFEP n°2009-19 du 29 mai 2009 fixe les modalités de mise en œuvre de ce plan en prévoyant que les Contrats d'Accompagnement à l'Emploi actuels puissent être mobilisés sous forme de « CAE Passerelles » entre les secteurs non-marchand et marchand.

Ainsi, les CAE Passerelles sont des contrats à durée déterminée de droit privé s'adressant à un public jeune âgé de 16 à 26 ans pour une durée fixée à 12 mois (reconduction possible mais exceptionnelle). Ils permettent de donner une première expérience professionnelle à des jeunes pour faciliter leur intégration professionnelle en conjuguant des périodes de travail dans la collectivité et des périodes d'immersion en entreprise (3 mois maximum dans la limite de 1 mois par période).

Le temps de travail hebdomadaire peut être compris entre 20 heures au minimum et 35 heures au maximum. La rémunération de base est égale au SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures

travaillées. En contrepartie de leur implication dans ce dispositif, les collectivités territoriales bénéficient de l'exonération des charges patronales à laquelle s'ajoute un taux de prise en charge par l'Etat à hauteur de 90% de la rémunération.

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 114
Séance 29092009

Mme JULIEN précise que la Ville a prévu de retenir six contrats qui concerneront différents services, deux dans les espaces verts, deux dans les services administratifs, un en peinture et un en maçonnerie.

M. GRUBER trouve cette démarche intéressante mais demande si les entreprises joueront le jeu, de quels types d'entreprises il s'agira et si elles devront s'engager financièrement ou si l'accueil des jeunes se fera bénévolement.

M. le Maire informe que les entreprises les accueilleront pendant trois mois tout en soulignant qu'il faut bien faire quelque chose pour ces jeunes car il n'existe pas de plan assez ambitieux aujourd'hui pour eux. Il note que les entreprises demandent souvent une première expérience et que ces contrats permettront aux jeunes de l'avoir.

Pour M. GRUBER, le recrutement de CAE nécessitera la garantie qu'une entreprise l'accueille.

M. le Maire répond qu'il s'agira du travail de la Mission Locale qui assurera le suivi de chaque jeune recruté par la commune. Il remarque que les jeunes de 16 à 25 ans ne sont plus suivis par le Pôle Emploi et sont aujourd'hui envoyés à la Mission Locale.

Mme JULIEN ajoute être passée à la Mission Locale ce jour, structure qui a enregistré la visite de 21 personnes pour cette seule journée et dont la fréquentation ne désemplit pas.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à procéder aux recrutements de CAE et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place de ces contrats.

Point n° 9 : Mise en place de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires.

Mme ABRAM, rapporteur :

Le décret n° 2002-1105 du 30 août 2002 institue la création d'une indemnité forfaitaire de sujétions et de travaux supplémentaires qui peut être attribuée aux agents du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, par référence au corps d'administration centrale ou de services déconcentrés équivalents.

L'autorité territoriale procédera aux attributions individuelles selon les critères de sujétions et de travaux supplémentaires, de responsabilités exercées, de manière de servir et d'absentéisme. Le montant moyen attribué sera calculé en multipliant le montant de référence annuel, fixé par arrêté ministériel, par le coefficient multiplicateur maximum de 5.

Compte tenu de ce qui précède, après avis favorable de la commission des finances et en prévision de l'embauche, par voie de mutation, d'un agent du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la mise en place de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires.

Point n° 10 : Extension de la prise en charge du quart de la cotisation "mutuelle maladie" à l'ensemble des mutuelles.

Mme ABRAM, rapporteur :

Lors de la séance du 6 décembre 1996, le conseil municipal décidait la prise en charge du quart de la cotisation "mutuelle maladie" des agents affiliés à l'assurance collective souscrite par la ville (actuellement Gras Savoye - Berger Simon, courtier d'assurances à Metz).

Par principe d'équité, il est proposé d'accorder le même avantage aux agents communaux, adhérents d'autres mutuelles.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'étendre ce bénéfice (participation à hauteur du quart de la cotisation) aux agents adhérents d'une autre mutuelle maladie sur présentation de justificatifs, dans la limite du montant qu'ils auraient perçu s'ils étaient affiliés à l'assurance collective.

Point n° 11 : Création d'un emploi d'assistant socio-éducatif principal à temps complet.

Mme ABRAM, rapporteur :

La nomination aux grades et emplois de la Fonction Publique Territoriale relève de la compétence de l'autorité territoriale, c'est-à-dire le Maire.

Par contre, les emplois communaux sont créés par le conseil municipal qui en détermine les effectifs.

Le tableau des effectifs actuel ne permet pas la nomination d'un agent du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs.

Mme ABRAM informe qu'il est envisagé de recruter par voie de mutation un agent de la filière socio éducatif appelé à remplacer un agent qui va partir à la retraite.

Aussi, afin de permettre le recrutement d'un agent qui sera affecté au CCAS à compter du 1^{er} novembre prochain, le conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances décide, à l'unanimité, de créer un emploi d'assistant socio-éducatif principal à temps complet.

Point n° 12 : Programme des travaux d'exploitation en forêt communale – Années 2009/2010.

M. BERGMANN, rapporteur :

L'ONF nous a transmis le programme des travaux d'exploitation et sylvicoles ainsi que la prévision des coupes en forêt communale pour l'année 2009. Les travaux réalisés en O.E.T. (Office Entrepreneur des Travaux), estimés à 13 690 € H.T. consistent en :

L'élagage de feuillus à 5,5 m	200 unités
Le détournage des arbres désignés	6 hectares
Le grimpage pour élagage de feuillus	45 unités
La lutte contre les scolytes	30 hectares
L'entretien de la mini forêt	1 unité
L'entretien des sorties d'eau et des chemins forestiers	6 km

Quant aux travaux d'investissement estimés à 2 025 € H.T, ceux-ci concernent :

Le dégagement manuel en forte densité	1,10 hectares
La fourniture de plants	300 plants

A noter que l'état de prévision des coupes laisse présager des recettes à hauteur de 63 830 € pour un volume de 2 274 m³ de bois à façonner et 61 m³ de vente sur pied.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable des commissions des travaux et finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter les travaux d'exploitation et sylvicoles en forêt communale au titre de l'exercice 2009 pour un montant total de 15 715 € H.T. ;
- et d'autoriser M. le Maire à signer le devis en Office Entrepreneur des Travaux.

Point n°13 : Vente d'un véhicule de marque Renault Master B 70.

M. BERGMANN, rapporteur :

Le 25 juin dernier, le camion benne de la Commune de marque Renault Master B 70 immatriculé 2336 XH 57 et datant de 1989 a été refusé au contrôle technique du fait de nombreux défauts (frein, corrosion perforante, rotule de direction...). Compte tenu de l'état du véhicule et du coût élevé des réparations, il a été décidé de le céder.

A cet effet, M. Samuel FREUND, domicilié 27, rue du Ruisseau propose de le racheter en l'état au prix de 400 €.

M. MULLER demande si le conseil municipal pouvait avoir connaissance du parc automobile de la ville. Il lui semble avoir déjà sollicité cette liste mais ne pas avoir eu de réponse.

M. BERGMANN informe que dans la mesure du possible cette liste lui sera transmise lors de la prochaine séance.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à procéder à la vente de ce véhicule au profit de M. Samuel FREUND pour un coût de 400 €.

Point n°14 : Recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière.

M. ADAM, rapporteur :

Par délibération en date du 29 octobre 2008, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à solliciter le Conseil Général en vue de réaliser des travaux sécuritaires à l'intersection des rues du Moulin, du 28 novembre et de la RD 603 par l'implantation de feux tricolores.

Comme suite, et après avoir pris connaissance de la lettre adressée par M. le Président du Conseil Général relative à ce projet,

L'assemblée, à l'unanimité, délibère comme suit :

Le conseil municipal :

- s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour l'implantation de feux tricolores au carrefour composé de la RD 603 et des rues du moulin et du 28 Novembre ;
- vote un crédit de 65 382 € TTC nécessaire au financement de cet aménagement ;
- s'engage à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements.

Point n°15 : VRD Cité Chapelle – 4^{ème} tranche – Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec ENERGIES et SERVICES.

M. ADAM, rapporteur :

Dans le cadre des travaux portant sur les V.R.D. Chapelle 4^{ème} tranche actuellement en cours, il est proposé qu'ENERGIES et SERVICES délègue la maîtrise d'ouvrage à la ville concernant :

- l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télédistribution,
- et la rénovation du réseau d'adduction d'eau potable.

Ces conventions précisent, entre autres, les dispositions financières entre les parties, les modalités pratiques d'intervention ainsi que la mise à disposition des équipements suite à la réception et la responsabilité portant sur les ouvrages.

Aussi, après avis favorable des commissions finances et travaux, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer les documents se rapportant aux conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 117
Séance 29092009

Point n°16 : VRD Cité Chênes 11^{ème} tranche – Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec ENERGIES et SERVICES.

M. ADAM, rapporteur :

Dans le cadre des travaux portant sur les V.R.D. Chênes 11^{ème} tranche (rue de la Crête, impasses du Ravin et de la Petite Colline), actuellement en cours, il est proposé que ENERGIES et SERVICES délègue par conventions, la maîtrise d'ouvrage à la ville concernant :

- l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télédistribution ;
- et la rénovation du réseau d'adduction d'eau potable.

Ces conventions précisent, entre autres, les dispositions financières entre les parties, les modalités pratiques d'intervention ainsi que la mise à disposition des équipements suite à la réception et la responsabilité portant sur les ouvrages.

Aussi, après avis favorable des commissions travaux et finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer les documents se rapportant aux conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Point n° 17 : Choix du titulaire du marché relatif aux travaux d'aménagement des V.R.D. Cité Chapelle – 4^{ème} tranche – Phase 1 – Lot 3.

M. ADAM, rapporteur :

Dans le cadre des travaux d'aménagement des V.R.D. Cité de la Chapelle – 4^{ème} tranche (aménagement de la rue de Lens en partie Est et de la rue d'Alès) – Phase 1, il a été procédé à une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée.

Comme suite, le conseil municipal dans sa séance du 16 juillet dernier a décidé de retenir pour :

- le lot n° 1, Travaux Assainissement : la Société Muller Assainissement pour un montant total de travaux de 582 466,85 € HT. ;
- le lot n°2, Travaux d'adduction d'eau potable : la Société Muller Assainissement pour un montant total de 189 568,50 € HT.

Aujourd'hui l'assemblée est appelée à se prononcer sur le lot n°3 portant sur l'électricité, l'éclairage public, le téléphone et la télédistribution.

A cet effet, les offres relatives à ce lot ont été examinées par le cabinet EGIS, maître d'œuvre de l'opération. Le rapport d'analyse de celles-ci retraçant les vérifications administratives et techniques en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation a été transmis aux membres des commissions des travaux et finances qui ont proposé de retenir la société INEO RESEAUX SECS de ROUHLING pour un montant total de travaux s'élevant à 247 089,76 € HT.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *confirme les choix des commissions des travaux et finances ;*
- *autorise M. le Maire à intervenir à la signature des marchés et tous autres documents y afférant ;*

- autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention FNADT correspondants en ce qui concerne l'ensemble de cette 4^{ème} tranche conformément au tableau joint en annexe.

Point n°18 : Eglise Collégiale - Installation d'un système de protection contre la foudre.

M. BERGMANN, rapporteur :

Dans le cadre de la protection de l'église Collégiale St Etienne contre les effets de la foudre, le conseil municipal autorisait, par délibération en date du 31 mars 2009, M. le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général.

Le coût prévisionnel du projet avait été estimé à 50 000,00 € T.T.C. et comprenait :

- L'étude technique, l'analyse de risques, le dossier de consultation ;
- la fourniture et l'installation du nouveau réseau maillé ;
- le contrôle technique afférent.

Néanmoins, le bureau d'études G.S. Ingénierie spécialisé dans le domaine de la protection contre les risques de la foudre a réexaminé ce projet et l'a estimé à 68 306,08 € H.T., soit 81 694,07 € T.T.C.

A l'intervention de Mme GAMEL, M. BERGMANN informe qu'une estimation a été réalisée par les services techniques au vu de ce qui avait été fait par le passé.

En outre, Mme ABRAM ajoute qu'il y a certainement de nouvelles normes à respecter qui n'ont pas été prises en compte d'où la nécessité de faire intervenir un bureau d'études spécialisé pour ce type de travaux très spécifiques.

Aussi, compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des commissions travaux et finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général pour ces travaux, en tenant compte de ce nouveau montant.

Point n° 19 : Construction d'un groupe scolaire – Demande de subvention à l'ADEME dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE.

M. WILHELM, rapporteur :

Dans le cadre de la construction du groupe scolaire, le programme mentionne un bâtiment basse consommation énergétique basé sur la prise en compte des cibles environnementales d'une démarche Haute Qualité Environnementale. L'objectif de cette démarche consiste à créer une relation aussi harmonieuse que possible entre le bâtiment et l'environnement.

Aussi, afin de répondre au plus près aux exigences de cette démarche, il a été décidé de confier au cabinet URBAME de Saint-Avold l'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE chargé d'apporter à la commune des appuis technique et administratif. Il aura à sa charge :

- d'assister le maître d'ouvrage dans toutes les phases de conception du projet ;
- de rechercher les financements afférents ;
- de veiller à l'intégration des aspects environnementaux dans les cahiers des charges des marchés de travaux ;
- d'apporter un suivi HQE du chantier pour une bonne mise en œuvre des cibles environnementales ;
- d'accompagner la mise en service des équipements énergétiques et de rédiger une notice d'utilisation destinée aux utilisateurs ;

- de réaliser une synthèse des équipements HQE installés au regard du programme et de ses objectifs initiaux ;
- de réaliser un bilan des consommations énergétiques sur 2 ans après mise en service de l'établissement.

A noter que cette mission est susceptible d'être financée par l'ADEME à hauteur de 50%.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des commissions travaux et finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre du financement d'une mission AMO HQE.

Point n°20 : Travaux d'entretien et de restauration de la morgue Sainte-Catherine – Autorisation d'urbanisme.

M. WILHELM, rapporteur :

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la morgue Sainte Catherine, et afin d'améliorer l'accueil des familles, un diagnostic du bâtiment a été réalisé en relation avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales pour identifier et évaluer les travaux à entreprendre. Il s'agit notamment :

1. de remplacer les menuiseries extérieures ainsi que les grilles métalliques de protection ;
2. de rénover entièrement l'espace intérieur de la salle de présentation ;
3. d'installer un système de traitement d'air destiné au refroidissement ou au chauffage ;
4. de créer un sanitaire en lieu et place de l'ancien local des fossoyeurs ;
5. de créer un accès pour personnes à mobilité réduite ;
6. de réaliser un ravalement des façades.

M. le Maire informe que les travaux seront exécutés sur deux exercices.

Mme ABRAM ajoute que la première estimation chiffre ces travaux à 98 000 € HT.

A cet effet, le conseil municipal, après avis favorable de la commission d'urbanisme autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer et déposer l'autorisation nécessaire en matière d'urbanisme ainsi que tous les documents pouvant se rapporter à ces travaux.

Point n°21 : Motion contre la privatisation de la Poste et pour la tenue d'un référendum national sur le service public postal.

Mme JULIEN, rapporteur :

A la demande du Comité Mosellan Contre la Privatisation de la POSTE, le conseil municipal à l'unanimité adopte la motion suivante, le groupe de M. MULLER n'ayant pas souhaité participer au vote :

« Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social ;

Considérant que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires ;

Considérant que le gouvernement et la direction de la Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la direction postale mettant fin au monopole de la Poste sur le courrier de moins de 20 grammes, le 1^{er} janvier 2011,

Considérant que ce service postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont

déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci traduit par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent,

Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois,
Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 120
Séance 29092009

Considérant que le service postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire,

le conseil municipal marque son engagement contre la privatisation de la Poste et propose la tenue d'un référendum national sur l'avenir du service public postal ».

M. MULLER souhaite faire une observation contre cette motion. Il lui semble qu'à l'heure actuelle, tous les officiels et la direction de la Poste se sont engagés à ce que l'Etat ou les institutionnels conservent 100% du capital. Ainsi, la Poste resterait un service public avec ou sans changement de son statut. Il n'a d'ailleurs jamais été question de privatisation de la Poste et, à cet égard, il tient à rappeler ce que signifie le terme de privatisation que l'on retrouve dans cette motion qu'il trouve gênante ce soir. Donc privatiser c'est ouvrir le capital au secteur privé à plus de 50%. Et comme il l'a précisé précédemment, le capital de la Poste ne sera pas ouvert au secteur privé, hormis pour le personnel et il restera, il lui semble, à hauteur de 100% public. Aussi, les propos du comité n'offrent malheureusement pas aux concitoyens une vue réaliste de la situation mais simplement, de l'avis de son groupe, une interprétation caricaturale. Ainsi, la seule question qui lui semble se poser aujourd'hui est la suivante : Est-on pour ou contre le changement de statut de la Poste et non la question que le comité mosellan pose, à savoir : est-on pour ou contre la privatisation de la Poste, qui sont deux choses selon lui tout à fait différentes.

Par conséquent, étant ainsi démontré qu'il n'existe pas de projet de privatisation de la Poste, son groupe ne pourra se prononcer sur ce qui n'existe pas et ne prendra donc pas part à ce vote.

Pour M. le Maire, chacun sait que le processus est embrayé pour privatiser la Poste. Selon lui, il s'agit d'une première étape et, à terme, la Poste sera privatisée. La conséquence est que les gens payeront très chers pour obtenir un service minimum. Il s'en dit convaincu au vu des expériences passées et notamment avec les privatisations des autoroutes induisant une détermination unilatérale des tarifs. Pour M. le Maire, chacun est libre de ses choix et remarque que l'on peut jouer sur les mots d'une privatisation masquée. Il se dit inquiet de la situation actuelle et favorable à cette motion car il s'agit d'une certaine manière de s'opposer à une marchandisation du service public. Il reconnaît qu'il faudra proposer d'autres choses au niveau de la Poste afin d'avoir un service mieux organisé. Il estime néfaste que certains services échappent au contrôle politique. Selon lui, il s'agit d'un problème de moral et de sauvegarde. Il reconnaît avoir à un moment cru que la privatisation était la solution mais la réalité est hélas tout autre.

Point n°22 : Fonds de soutien à l'investissement (2009 – 2011) de la Communauté de Communes de Freyding-Merlebach.

Mme ABRAM, rapporteur :

Le conseil de la Communauté de Communes de Freyding-Merlebach a attribué les nouveaux montants concernant le fonds de soutien à l'investissement pour 2009 – 2011. Ainsi l'enveloppe financière sur trois ans pour la commune s'élève à 158 033,53 €.

Il est rappelé que tous les projets qui répondent à une priorité communautaire ou à une priorité communale sont subventionnés sur la base de leur montant H.T. à un taux de 40 %.

Ainsi, l'aménagement de la rue de la gare d'un montant de 233 799,07 € H.T. est susceptible d'être subventionné à hauteur de 93 519,62 €, auquel il convient d'ajouter 40% de la dépense relative à la restauration des gardes corps dont les travaux sont estimés à 11 500,00 € HT

Par ailleurs, une demande de participation de 43 887,62 €.pourrait être déposée en ce qui concerne la 1^{ère} phase de travaux portant sur l'aménagement des abords de la Papiermühle et qui s'élèvent à 109 719,08 €.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable des commissions finances et travaux, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à demander l'attribution de fonds de soutien pour ces deux projets auprès de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 121
Séance 29092009

Point n° 23 : Décision modificative n° 2.

Mme ABRAM, rapporteur :

Pour permettre le mandatement de dépenses non-inscrites ou d'insuffisance de crédits au budget primitif 2009, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux ajustements budgétaires indiqués sur l'état ci-après.

Mme ABRAM précise que la subvention FEDER n'était pas celle escomptée. Par ailleurs, il en est de même en ce qui concerne l'enfouissement des réseaux pour la 3^{ème} tranche de travaux Cité Chapelle. Elle explique que la Région avait donné dans un premier temps son accord pour financer cet enfouissement puis s'est ravisé en expliquant qu'elle ne pouvait intervenir financièrement deux fois sur un même projet. Mme ABRAM ajoute qu'un courrier a néanmoins été adressé à M. le Président de la Région en lui demandant de réétudier sa position.

Point n°24 : Avenants aux marchés – Compte-rendu de M. le Maire.

M. le Maire :

Par délibération en date du 16 septembre 2008, le conseil municipal a accordé une délégation à M. le Maire en matière de décision concernant les avenants à intervenir et dont le montant serait inférieur à 5% par rapport au marché initial.

En application de cette délibération, l'assemblée prend acte de l'avenant intervenu.

Nature des avenants	Sociétés	Montant HT	Date de commission
Construction du boulodrome Cité Chapelle Lot 1 – Construction d'un mur supplémentaire	Entreprise SATRA 57 BOUSBACH	2 710,56 € HT	Finances/travaux 12 août 2009

Point n°25 : Louage de choses - Compte-rendu de M. le Maire.

M. le Maire :

Par délibération en date du 26 mars 2008, le conseil municipal a accordé à M. le Maire une délégation lui permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédent pas douze ans.

Conformément à cette délibération, l'assemblée prend acte des contrats ou baux intervenus.

Nature du Contrat	Société – adresse	Lieu de chantier	Montant H.T.
Location d'une mini pelle	LOCATION HERGOTT	Travaux de reconstruction du mur place Jacques de Lorraine	1 253,18 €

Nature du bail	Nom de la Personne adresse	Durée du bail	Loyer
Autorisation d'occupation une partie du parking situé au droit de l'Hôtel de Ville. Installation d'un véhicule pour la vente de spécialités asiatiques.	M. Laurent GREINER 4 impasse du Parc 57730 FOLSCHVILLER	Un mois renouvelable mensuellement. A compter du 15 juillet 2009	16,00 €/jour
Autorisation d'occupation du terrain cadastré section 08 – Parcelle193	M. Christophe HEILIG 42 rue de l'Etang 57470 HOMBURG-HAUT	Un mois renouvelable Mensuellement. A compter du 15 juillet 2009	18,00 €/an

Point n°26 : Marchés sans formalités préalables – Compte-rendu de M. le Maire.

M. le Maire :

En application de la délibération en date du 26 mars 2008, l'assemblée prend acte des marchés intervenus depuis le 16 juillet 2009 dont les montants étaient inférieurs à 206 000 € HT :

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de commission
Projet de construction d'un groupe scolaire rue des Suédois			Travaux/Finances 12 août 2009
Coordination SPS	QUALICONSULT 4, allée de Vincennes 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY	5 850,00 €	
Contrôleur technique	APAVE 29b, Boulevard de Lorraine 57500 ST-AVOLD	12 915,00 €	
Etude géotechnique	CIRSE Environnement 10, rue de la croisette	9 828,00 €	

	54210 ST-NICOLAS-DE-PORT		
Réaménagement du site de la Papiermühle – Création d'allées piétonnes	Société BATI TP 57730 LACHAMBRE	34 067,00 €	Travaux/Finances 24 août 2009

Aménagement de trottoirs et d'un cheminement piéton (imp. des Ronces, imp. des Bruyères, rue du Collège, élargissement de trottoirs parking centre commercial Chênes, prolongement trottoirs rue Nationale)			Travaux/Finances 10 septembre 2009
Travaux	BATI TP 57730 LACHAMBRE	91 227 ,00 €	
Coordonnateur	Agence de Coordination Sécurité 57500 SAINT-AVOLD	900,00 €	
Aménagement de l'allée centrale au cimetière Chapelle – 1 ^{ère} tranche – Désignation du titulaire	Société BROVEDANI 57380 FAULQUEMONT	47 460,00 €	
Collégiale St-Etienne – Restauration du vitrail et remplacement de la protection grillagée	Entreprise Vitrail d'art - ateliers Jean Salmon 57 WOIPPY	13 006,00 €	
Travaux à la morgue Sainte Catherine Maîtrise d'œuvre	LOGO B 57600 FORBACH	9% du montant des travaux	Travaux/Finances 22 septembre 2009
Construction d'un groupe scolaire – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE	Bureau d'études URBAME ZIL du Gros Hêtres 57500 SAINT-AVOLD	31 000,00 €	

Point n°27 : Délégation à M. le Maire en matière de ligne de trésorerie - Compte rendu de M. le Maire.

M. le Maire :

Par délibération en date du 26 mars 2008, le conseil municipal a accordé à M. le Maire une délégation lui permettant d'effectuer une ligne de trésorerie de 500 000 € maximum.

Un tirage de 300 000 € à été réalisé en mai 2009 et remboursé le 4 août 2009.

Conformément à la délibération visée précédemment, l'assemblée prend acte de cette information.

Point n°28 : Droit de préemption – Compte-rendu de la délégation accordée à Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Dans sa séance du 26 mars 2008, le conseil municipal a autorisé, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire à exercer au nom de la commune le droit de préemption institué le 5 février 1993.

Suite à cette autorisation le Maire a été appelé à plusieurs reprises à prendre la décision de préempter ou de renoncer à la préemption. Aussi les membres du conseil municipal prennent acte des décisions prises.

Propriétaire-vendeur	Adresse du bien	Section-parcelles	Zone	Surface	Nom-adresse acquéreur	DPU	Bâti Non bâti
STABILE Sarl	Rue Nationale	S31 P229- 207-205	UB	1108 m ²	SCCV SG Cocheren	Pas d'usage	Bâti
VOGELGESANG W. NOWARA Maria	5, rue des Vergers	S22 P82- 181/82	UB	1835 m ²	PAUL Alain GRAZIANI V. Betting	Pas d'usage	Bâti
Héritiers KOLMAYER	Rue de la Chapelle	S23-24 P07-140	UBac	806 m ²	SCI Knabach Hombourg- Haut	Pas d'usage	Bâti
Co-indivisaires SCHMITT/JUNKES DEHLINGER H. JANSON M. et C.	4, avenue des Mineurs	S25 P 83/28	UB	8 m ²	Syndicat des copropriétaires Hombourg- Haut	Pas d'usage	Bâti

Point n°29 : Garantie d'emprunt à la Société Sainte-Barbe.

Mme ABRAM, rapporteur :

La Société Sainte-Barbe sollicite la Ville en vue de garantir un emprunt « Eco prêt logement social » de 3 384 000 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts.

Ce prêt est destiné à financer la rénovation thermique des logements de la Cité la Chapelle.

M. le Maire informe qu'il s'agit uniquement de donner ce soir un avis de principe, et qu'il convient de contrôler un certain nombre de clauses techniques et de prendre l'attache des communes de Behren-Lès-Forbach, Freyming-Merlebach, et Farébersviller, collectivités également concernées.

Mme ABRAM ajoute que la commune ignore encore le montant exact de l'échéance. Elle explique qu'un premier contact a été pris par la SNI avec les différentes collectivités intéressées qui a indiqué que la Caisse des Dépôts et Consignation n'avait pas encore fait une proposition concrète. Elle informe que la réglementation qui s'impose aux communes exige le respect d'un certain nombre de critères et de citer l'exemple de l'échéance totale de toutes les annuités d'emprunt de la commune qui doit être inférieure ou égale à 50% des recettes réelles de fonctionnement. Dans le cas présent, ce critère est respecté. De plus, la garantie d'emprunt accordée à un même débiteur ne doit pas être supérieure à 10% de la totalité des emprunts garantis. Ce critère est également respecté. Enfin, Mme ABRAM ajoute qu'un critère reste encore à vérifier, à savoir celui du montant total qu'une commune peut garantir sur un emprunt qui ne doit pas excéder 50% du montant, exception faite s'il s'agit d'un organisme d'intérêt général. Il convient d'étudier dans quel cadre s'intègre la SNI.

M. le Maire ajoute que la SNI constitue un partenaire incontestable, que les investissements envisagés sont importants et qu'il s'agira de réhabiliter des logements dans les cités, dont La Chapelle, qui en ont grandement besoin. Il souligne que la SNI travaille en étroite collaboration avec la ville sur de nombreux dossiers.

M. MULLER se dit surpris que seules deux villes, voire trois s'engagent auprès de la SNI. Il ajoute que si son groupe est d'accord pour valider cette proposition, il estime cependant judicieux d'ajouter une clause mentionnant que le jour où la ville devrait se substituer à la SNI en tant que débiteur, elle récupérerait une partie du parc immobilier à hauteur des sommes que la ville devrait payer. A ce sujet, il remarque que les banques s'assurent dans les prêts en faisant des hypothèques, aussi, il trouverait anormal que la collectivité n'en fasse pas autant pour un prêt aussi important. Il conclut que si la municipalité va dans ce sens, son groupe votera pour cette garantie d'emprunt. Par contre, il votera contre, si la municipalité ne devait pas prendre de précautions à ce niveau pour garantir l'argent du contribuable.

M. le Maire informe que ces propositions seront étudiées mais qu'aujourd'hui il s'agit d'un vote de principe, ce point étant soumis ultérieurement à l'assemblée dès que les conditions seront clairement définies.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal donne, à l'unanimité, un accord de principe pour sa garantie d'emprunt et propose de délibérer ultérieurement sur les conditions de sa mise en œuvre.

Le groupe de M. MULLER s'est abstenu.

Point supplémentaire n° 1 : Construction d'une annexe aux jardins ouvriers Chapelle – Demande de subvention.

M. BERGMANN, rapporteur :

Dans le cadre de la politique poursuivie par la municipalité dans les quartiers, il a été décidé de procéder à la construction d'une annexe au local existant des Jardins Ouvriers Chapelle.

Il s'agit ainsi de la création d'un lieu de rangement de matériel de 20 m² environ qui sera mis à disposition de l'association. Cette extension est contiguë au local principal déjà existant et réalisé par les services techniques municipaux. Cette annexe sera raccordée au tout à l'égout et alimentée en électricité et en eau potable. De plus, lors de la pose du réseau électrique, il sera procédé à la mise aux normes de l'équipement du bâtiment principal.

Les travaux sont estimés à 7 570,00 € TTC.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter une subvention de 80% auprès de la Région Lorraine pour ce projet dans le cadre de la convention régionale d'accompagnement des quartiers sensibles.

Point supplémentaire n° 2 : Projet de création d'une maison relais.

Mme JULIEN, rapporteur :

A l'instar d'autres communes (Forbach, Lorquin, Sarreguemines...), il est envisagé la création d'une maison relais dans un des bâtiments place Monborn appartenant à NEOLIA. L'objectif de cette maison relais serait, dans une logique d'habitat durable, de permettre une réadaptation à la vie sociale pour des personnes ou des familles en grande difficulté et ce grâce à un accompagnement quotidien de l'U.D.A.F. (Union Départementale des Associations Familiales) qui bénéficierait de locaux à demeure.

M. le Maire ajoute qu'à partir du 5 octobre, il sera procédé à la destruction d'immeubles, secteur Monborn et que dans la foulée, d'autres immeubles seront réhabilités. A cette occasion, il est prévu de créer une maison relais avec 25 places environ. Cette maison sera pourvue d'une personne de l'UDAF qui sera sur place et des activités quotidiennes seront proposées ainsi qu'une permanence. Il insiste sur fait que c'est l'UDAF qui gèrera cette maison et non la commune. Il justifie ce projet par le fait qu'un trop grand nombre de personnes sont encore en difficulté aujourd'hui.

M. MULLER note qu'il s'agira de personnes extérieures à Hombourg.

Mme JULIEN tient à remarquer qu'à l'heure actuelle il y a plus de 260 logements libres sur les cités Chênes et Chapelle. Elle ajoute que lorsque des bailleurs ont des demandes de location, ils les attribuent. Avec ce projet, elle estime que l'on aurait quelque chose de plus contrôlée avec des personnes réunies dans une même entrée. Ainsi sur place, soit une conseillère en éducation sociale et familiale soit un éducateur de l'UDAF serait présent quatre heures au minimum. Le reste du temps, il y aurait une astreinte téléphonique y compris la nuit en relation avec le gardien de Néolia. Ces logements sociaux sont actuellement libres et le bailleur les attribuera quelque soit la décision de la commune ,mais il n'y aura alors pas d'accompagnement au quotidien.

Mme JULIEN ajoute que l'objectif de l'UDAF est de réussir à pérenniser ces familles dans ces logements et qu'il n'est pas question de limiter dans le temps l'occupation avec menace d'expulsion au bout de 18 mois par exemple comme cela se fait dans certaines résidences.

M MULLER informe que ce soir, son groupe n'est absolument pas favorable à ce type de projet puisqu'il ne s'adresse pas essentiellement à des Hombourgeois et estime qu'à ce jour, la commune connaît assez de problèmes à gérer pour ne pas accueillir d'autres problèmes même si cela part d'une excellente volonté de la municipalité.

M. le Maire informe que chacun est libre de penser et de donner son avis sur ce projet. Il ajoute que la situation sociale et financière est tellement dramatique en France, qu'il faut à un moment prendre des décisions.

Si les modalités concrètes restent encore à définir (amplitude de la présence du travailleur social de l'UDAF, nombre de locataires, panel des activités qui seront mises en place...), l'assemblée donne, à sa majorité, un accord de principe sur ce projet étant entendu que son coût sera entièrement pris en charge par l'Etat. A noter qu'une convention tripartite avec NEOLIA et l'UDAF sera ultérieurement présentée en conseil.

M. VION, Mme FERRARA, M. CASPAR et le groupe de M. MULLER ont voté contre.

M. WEISSGERBER, Mme KLEMM se sont abstenus.

Point supplémentaire n° 3 : Modification de la demande de subvention présentée au titre du FNADT 12^e tranche Cité des Chênes.

Mme ABRAM, rapporteur :

Lors de sa séance du 16 juillet 2009, le conseil municipal a adopté le plan de financement de la 12^e tranche FNADT, Cité des Chênes pour un montant de travaux s'élevant à 3 085 250 € H.T.

Aujourd'hui, suite à l'actualisation du chiffrage par le maître d'œuvre, ERA de Metz, le montant global des travaux (y compris les eaux pluviales) est arrêté à la somme de 3 075 632 € H.T. Le montant subventionnable sans AEP s'élève à 2 670 657 € H.T, comprenant :

- 2 088 343 € HT pour la tranche ferme (rue Bellevue depuis le carrefour de la rue des Brocarts jusqu'à la rue des Hêtres, la rue des Cerisiers, les impasses de Poitiers et de la Perdrix et la rue des Pruniers) ;
- 274 446 € HT (tranche conditionnelle n°1 : rue Roche la Molière) ;
- 135 884 € HT (tranche conditionnelle n°2 : rue de Limoges) ;
- et 171 984 € HT (tranche conditionnelle n°3 : rue des Brocarts).

A ce montant, il convient d'ajouter la maîtrise d'œuvre estimée à 114 431,96 € HT, ainsi que la coordination SPS et les divers travaux imprévus.

Aussi, au vu de ce qui précède et après avis favorable des commissions travaux et finances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département dans le cadre du FNADT en vue du financement d'une 12^e tranche de travaux, Cité des Chênes conformément au tableau joint en annexe.

Point supplémentaire n° 4 : Aménagement des V.R.D. Cité Chapelle – 3^{ème} tranche : rue du Langenberg – Avenant à intervenir.

M. ADAM, rapporteur :

Dans le cadre de la rénovation de la rue du Langenberg (3^{ème} tranche des VRD de la Cité Chapelle), le conseil municipal décidait par délibération du 9 décembre 2008 de confier les travaux relatifs au lot n°2 (électricité, éclairage public, télédistribution) à l'entreprise Inéo Réseaux Est, pour un montant de 286.208,38 € H.T.

Aussi, faisant suite à des modifications du projet en phase travaux, il est proposé d'adopter les dispositions suivantes:

a) Lot n°2 – Bordereau de prix supplémentaires n°2

La société EGIS Aménagement, maître d'œuvre propose l'approbation d'un bordereau de prix supplémentaires n°2 pour les prix n°9 à12. Ce bordereau a pour but de permettre l'inscription de nouveaux prix dans le cadre du marché mais non prévus initialement au marché.

Il s'agit plus particulièrement des prix relatifs à :

- à la moins-value pour réalisation de branchements sans réfection d'enrobés
- à la mise en œuvre d'une protection mécanique du câble HTA cheminant sous parking

b) Lot n°2 – Avenant n°3 au marché de travaux

L'avenant n°3 concerne les modifications consécutives à l'acceptation du bordereau de prix supplémentaire n°2 présenté ci-dessus.

Ainsi, pour le marché de base confié à INEO Réseaux Est, le nouveau montant du marché s'élève à 231 816,90 € H.T. soit une diminution de l'ordre de 19% par rapport au marché initial.

Pour mémoire, l'avenant n°1 concernait la modification de dénomination de l'entreprise SATEM Est devenue INEO Réseaux Est et l'avenant n°2 portait le marché à 230 978,50 € H.T.

M. ADAM informe que les modifications concernent les branchements qui sont pris en charge par la SNI. Par ailleurs, en ce qui concerne le câble, les travaux initiaux prévoyaient son déplacement avec contournement de la placette. Enfin de compte il a été décidé de le recouvrir par des plaquettes de protection. Il s'agit par conséquent d'un changement de procédé.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *accepte le bordereau de prix unitaires supplémentaires n°2 ;*
- *adopte l'avenant n°3 à intervenir avec la société INEO Réseaux Est et autorise M. le Maire à intervenir à sa signature.*

Tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Travaux de rénovation des VRD La Chapelle

4^{ème} Tranche

Rue de Lens (tronçon Est) – Rue d'Alès

DEPENSES	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant	%
<u>PHASE 1</u>	829 556,61 €	<u>Aides publiques :</u>		
<u>Lot 1 : Assainissement –</u>	<u>582 466,85 €</u>	Etat (F.N.A.D.T.)		
Travaux préparatoires	32 581,30 €	Région de Lorraine	1 660 000,00 €	100 %
Assainissement	549 885,55 €	Département de la Moselle		
<u>Lot 2 : Enfouissement des réseaux secs</u>	<u>247 089,76 €</u>	Sous-total aides publiques	1 660 000,00 €	
Travaux Préparatoires	3 947,58 €			
Electricité	80 558,56 €			
Téléphone	40 112,62 €			
Télédistribution	63 168,94 €			
Eclairage public	59 302,06 €			
<u>PHASE 2</u>	808 130,40 €			
<u>Lot 1 : Voirie</u>	<u>710 931,40 €</u>			
Travaux préparatoires	19 600,00 €			
Voirie	623 520,20 €			
Signalisation	8 640,40 €			
Espaces verts	59 170,80 €			
<u>Lot 2 : Eclairage public</u>	<u>97 199,00 €</u>			
Travaux préparatoires	11 700,00 €			
Eclairage public	85 499,00 €			
<u>Divers Imprévus (Etudes complémentaires, Coordination SPS, Traitement de déchets)</u>	22 312,99 €			
TOTAUX	1 660 000,00 €	TOTAUX	1 660 000,00 €	100 %

Fait à Hombourg-Haut,
le

Le Maire,
Jacques FURLAN

MAIRIE DE HOMBURG-HAUT

DECISION MODIFICATIVE N°2

BUDGET PRINCIPAL**Section d'investissement**

Comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
13 - 411 - 1328 - op 106	Subv. FEDER construction complexe		-183 500,00 €
13 - 822 - 1327 - op 38	Subv. CCFM aménagement de la rue de la Gare		93 520,00 €
13 - 414 - 1327 - op 34	Subv. CCFM aménagement abords de la Papiermühle		43 880,00 €
16 - 411 - 1641	Emprunt complémentaire complexe socio-sportif		150 000,00 €
16 - 822 - 1641	Emprunt pour enfouissement réseaux opérations GIRZOM		250 000,00 €
20 - 520 - 205	Logiciel CCAS	4 820,00 €	
20 - 822 - 2031 op 36	Etude aménagement Rues Chapelle-Moulin-Freyming	-31 000,00 €	
021 -	Virement de la section de fonctionnement		31 535,00 €
21 - 110 - 2135 - op 125	Création d'un système de vidéosurveillance	18 000,00 €	
21 - 822 - 21578	Achat d'un silo à sel	23 820,00 €	
23 - 020 - 2313	Rénovation des sanitaires des ateliers	-10 000,00 €	
23 - 020 - 2313 - op111	Aménagement du sous-sol Hôtel de Ville	-9 000,00 €	
23 - 020 - 2312	Aménagement d'un terrain aux services techniques	4 000,00 €	
23 - 823 - 2312	Grillage talus	-4 000,00 €	
23 - 026 - 2313	Aménagement de l'allée centrale cimetière chapelle	17 000,00 €	
23 - 411 - 2313 op 106	Construction complexe socio sportif (révisions de prix)	27 400,00 €	
23 - 822 - 2315	Aménagement trottoirs R. Ronces et Bruyères	-55 000,00 €	
21 - 411 - 2188	Achat d'une nettoyeuse pour le complexe socio-sportif	20 000,00 €	
23 - 822 - 2315 op 39	Travaux VRD Chapelle 4ème tranche phase 1	107 000,00 €	
13 - 822 - 1321 op 39	Subvention FNADT VRD 4ème tranche		-47 400,00 €
13 - 822 - 1322 op 39	Subvention Région VRD 4ème tranche		-47 400,00 €
13 - 822 - 1323 op 39	Subvention Département VRD 4ème tranche		-2 170,00 €
20 - 822 - 2031 op 22	Maîtrise d'œuvre globale VRD Chênes	60 000,00 €	
13 - 822 - 1321 op 22	Subvention FNADT Maîtrise d'Œuvre globale VRD Chênes		22 575,00 €
13 - 822 - 1322 op 22	Subvention Région Maîtrise d'œuvre globale VRD Chênes		22 575,00 €
13 - 822 - 1323 op 22	Subvention Département Maîtrise d'Œuvre globale VRD Chênes		5 015,00 €
20 - 822 - 2315 op 40	Travaux VRD 11ème Tranche Chênes	637 650,00 €	
13 - 822 - 1321 op 40	Subvention Etat Travaux VRD Chênes 11ème tranche		134 750,00 €
13 - 822 - 1322 op 40	Subvention Région Travaux VRD Chênes 11ème tranche		134 750,00 €
13 - 822 - 1323 op 40	Subvention Département Travaux VRD Chênes 11ème Tr,		71 000,00 €
23 - 822 - 2315 op 41	Transfert des parts prise en charge par Energie et Services vers chapitre 45 VRD Chapelle 3ème Tranche	-131 560,00 €	
458 - 822 - 45815	Dépenses opération sous mandat VRD Chapelle 3ème Tr Travaux de rénovation du réseau d'adduction d'eau potable	131 560,00 €	
458 - 822 - 45825	Recettes opération sous mandat VRD Chapelle 3ème Tr Travaux de rénovation du réseau d'adduction d'eau potable		131 560,00 €
458 - 822 - 45817	Dépenses opération sous mandat VRD Chênes 11ème Tr Travaux de rénovation du réseau d'adduction d'eau potable	276 440,00 €	
458 - 822 - 45827	Recettes opération sous mandat VRD Chênes 11ème tr Travaux de rénovation du réseau d'adduction d'eau potable		276 440,00 €
458 - 822 - 45816	Dépenses opération sous mandat VRD Chapelle 4ème tr, Travaux de rénovation du réseau d'adduction d'eau potable	211 860,00 €	
458 - 822 - 45826	Recettes opération sous mandat VRD Chapelle 4ème tr. Travaux de rénovation du réseau d'adduction d'eau potable		211 860,00 €
	TOTAL	1 298 990,00 €	1 298 990,00 €

0,00 €

Section de fonctionnement

Comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
023 -	Virement à la section d'Investissement	31 535,00 €	
011 - 020 - 6184	Formation des agents du CCAS pour logiciel CCAS	4 190,00 €	
011 - 020 - 6251	Frais de déplacement	4 500,00 €	
011 - 025 - 61522	Réparation vitrail - pose grille de protection à la Collégiale	2 600,00 €	
011 - 411 - 60621	Combustible	14 000,00 €	
011 - 414 - 60632	Remplacement pompe Papiermühle	10 860,00 €	
011 - 414 - 61521	Alimentation eau Jardins ouvriers-projecteurs boulodrome	5 370,00 €	
011 - 422 - 60632	Standard centre social	1 760,00 €	
013 - 020 - 6419	Remboursements sur rémunérations		27 385,00 €
70 - 020 - 70848	Participation SIVCOM-CCFM-CCPN		12 400,00 €
70 - 025 - 70878	Participation Amis des Orgues		1 600,00 €
70 - 026 - 70311	Concessions cimetières		6 000,00 €
70 - 822 - 704	Participation aux travaux par France Télécom		4 000,00 €
74 - 01 - 74832	Fonds Départ, taxe professionnelle		5 420,00 €
74 - 022 - 74718	Dotations passeports		3 860,00 €
74 - 025 - 7472	Subvention régionale réparation vitrail-pose protection		5 200,00 €
75 - 211 - 758	Remboursement service minimum lors des grèves		2 900,00 €
75 - 71 - 752	Revenus des immeubles		2 000,00 €
77 - 01 - 7788	Autres produits exceptionnelles (Aff, HECHT)		1 000,00 €
77 - 020 - 7788	Remboursement vidéoprojecteur		2 100,00 €
77 - 822 - 7788	Remboursement frais reprod, dossier		950,00 €
	Total	74 815,00 €	74 815,00 €

0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Travaux de rénovation des VRD Chênes

12 ème Tranche

Tranche Ferme : Rue Bellevue - Impasse de Poitiers - Impasse des Perdrix - Rue des Cerisiers

Tranche Conditionnelle 1 : Rue de Roche La Molière

Tranche Conditionnelle 2 : Rue de Limoges

Tranche Conditionnelle 3 : Rue des Brocarts

DEPENSES		RECETTES		
<u>Lot 1 Voirie et Assainissement</u>	1 818 785,00 €			
<u>Tranche Ferme</u>	1 405 475,00 €	F.N.A.D.T.		
Prix généraux	25 300,00 €			
Dégagement des emprises	90 500,00 €	Région Lorraine	3 020 449,96 €	100%
Terrassements	39 970,00 €			
Assainissement	593 290,00 €	Département de la Moselle		
Chaussées	656 415,00 €			
<u>Tranche Conditionnelle 1</u>	206 425,00 €			
Prix généraux	5 060,00 €			
Dégagement des emprises	14 600,00 €			
Terrassements	3 960,00 €			
Assainissement	64 890,00 €			
Chaussées	117 915,00 €			
<u>Tranche Conditionnelle 2</u>	85 205,00 €			
Prix généraux	2 530,00 €			
Dégagement des emprises	6 450,00 €			
Terrassements	660,00 €			
Assainissement	21 900,00 €			
Chaussées	53 665,00 €			
<u>Tranche Conditionnelle 3</u>	121 680,00 €			
Prix généraux	5 060,00 €			
Dégagement des emprises	7 900,00 €			
Terrassements	3 070,00 €			
Assainissement	34 365,00 €			
Chaussées	71 285,00 €			
<u>Lot 2 Enfouissement des réseaux secs</u>	586 070,00 €			
<u>Tranche Ferme</u>	472 900,00 €			
Travaux Préliminaires	5 200,00 €			
Terrassements	121 024,00 €			
France Télécom /				
Télédistribution	127 378,00 €			
Electricite Basse Tension	176 308,00 €			

Divers et imprévus	42 990,00 €		
<u>Tranche Conditionnelle 1</u>	38 243,00 €		
Travaux Préliminaires	700,00 €		
Terrassements	10 858,00 €		
France Télécom / Télédistribution	8 221,00 €		
Electricite Basse Tension	14 984,00 €		
Divers et imprévus	3 480,00 €		

DEPENSES		RECETTES	
<u>Tranche Conditionnelle 2</u>	37 853,00 €		
Travaux Préliminaires	350,00 €		
Terrassements	10 858,00 €		
France Télécom / Télédistribution	8 221,00 €		
Electricite Basse Tension	14 984,00 €		
Divers et imprévus	3 440,00 €		
<u>Tranche Conditionnelle 3</u>	37 074,00 €		
Travaux Préliminaires	350,00 €		
Terrassements	10 858,00 €		
France Télécom / Télédistribution	7 512,00 €		
Electricite Basse Tension	14 984,00 €		
Divers et imprévus	3 370,00 €		
<u>Lot 3 Eclairage Public</u>	265 802,00 €		
<u>Tranche Ferme</u>	209 968,00 €		
Terrassements	41 243,00 €		
Eclairage Public	149 635,00 €		
Divers et imprévus	19 090,00 €		
<u>Tranche Conditionnelle 1</u>	29 778,00 €		
Terrassements	5 624,00 €		
Eclairage Public	21 444,00 €		
Divers et imprévus	2 710,00 €		
<u>Tranche Conditionnelle 2</u>	12 826,00 €		
Terrassements	2 520,00 €		
Eclairage Public	9 136,00 €		
Divers et imprévus	1 170,00 €		
<u>Tranche Conditionnelle 3</u>	13 230,00 €		
Terrassements	2 673,00 €		
Eclairage Public	9 357,00 €		
Divers et imprévus	1 200,00 €		
Total Travaux	2 670 657,00 €		
<u>Maîtrise d'Œuvre</u>	114 431,96 €		

<u>Coordination SPS</u>	9 361,00 €			
<u>Tranche Ferme</u>	7 390,00 €			
<u>Tranche Conditionnelle 1</u>	905,00 €			
<u>Tranche conditionnelle 2</u>	466,00 €			
<u>Tranche conditionnelle 3</u>	600,00 €			
-				
<u>Divers et Imprévus</u>	226 000,00 €			
<u>Tranche Ferme</u>	179 000,00 €			
<u>Tranche Conditionnelle 1</u>	22 000,00 €			
<u>Tranche conditionnelle 2</u>	11 000,00 €			
<u>Tranche conditionnelle 3</u>	14 000,00 €			
TOTAL	3 020 449,96 €	TOTAL	3 020 449,96 €	100%